



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2016-105

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2016-12-12-006 - Arrêté n° DDT-2016-1767 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de Haute-Savoie, délégué territorial adjoint de l'ANRU (2 pages)

Page 3

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2016-12-12-006

Arrêté n° DDT-2016-1767 de subdélégation de signature
du directeur départemental des territoires de Haute-Savoie,
délégué territorial adjoint de l'ANRU

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service habitat

Bureau politique de l'habitat de la ville

Références : BPHV/FG

Annecy, le **12 DEC. 2016**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Délégué territorial de l'Agence nationale pour la
rénovation urbaine (ANRU)

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE n° DDT-2016-1767

**de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie,
délégué territorial adjoint de l'ANRU**

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain ;

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 44 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur ;

VU le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur ;

VU le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine et au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur ;

VU le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 14 novembre 2011, du Premier ministre, portant nomination de M. Thierry ALEXANDRE, en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la décision du 9 février 2012, du Directeur général de l'ANRU, portant nomination de M. Thierry ALEXANDRE, en qualité de Délégué territorial adjoint ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2016-0060 du 21 novembre 2016 portant organisation des directions départementales interministerielles de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2016-1766 du 8 décembre 2016 portant délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, délégué territorial adjoint de l'ANRU ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie et délégué territorial adjoint de l'ANRU, la délégation de signature est exercée par :

1 - 1 - Pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° DDT-2016-1766

M. Vincent PATRIARCA, chef du service habitat

1 - 2 - Pour valider, sans limite de montant tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU :

- les engagements juridiques (DAS)
- la certification du service fait
- les demandes de paiement (FNA)
- les ordres de recouvrer afférents

M. Florent GODET, chef du bureau politique habitat et ville
Mme Hélène SENET, chargée de politique de la ville

Article 2 :Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Pour le préfet et par délégation,
le délégué territorial adjoint de l'ANRU



Thierry ALEXANDRE